



## Dégradation de plusieurs biens, privés et publics

Par **yacine999**, le **06/07/2010** à **22:29**

Bonjour,

Il y a 1 an, avec 3 amis, après qu'un de nous aie démoli seul un abris de bus a coup de pierre. Et entraînés par les provocations de celui-ci et un certain effet de groupe, mes deux autres amis ont fissuré une grande vitre d'un collège et une autre d'un gymnase. Pour ma part, j'ai aussi fissuré une vitre d'un patio privé.

2 de mes amis se sont fait arrêté dans la nuit et les gendarmes sont venus me chercher le lendemain.

Il y a peu j'ai reçu une convocation du tribunal me demandant de m'y présenter.

Voilà, étant mineur, et n'ayant que 14ans lors des faits, j'aimerais savoir ce que je risque, si le remboursement des réparations sera seulement celui de la vitre que j'ai moi meme cassé ou s'il sera celui de la totalité des dégats divisé par 4 (le nombre de personnes que nous étions au total). J'aimerais aussi savoir si je risque d'avoir un casier judiciaire et si le fait que nous étions plusieurs sera aggravant. Devrais-je demander d'etre assisté par un avocat ?

Merci d'avance.